

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



14^e Année

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1958

N^{os} 11-12

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de novembre)	2
2. Mémorial (Mois de décembre)	2
3. Chambre des Députés (Mois de novembre)	3
4. Chambre des Députés (Mois de décembre)	3
5. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris	4
6. L'Inauguration de l'Institut d'Enseignement Technique.	6
7. M. Pierre Werner, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget de l'Etat pour 1959	9
8. Le Tourisme en Luxembourg en 1958	10
9. La Production de l'Industrie Sidérurgique et de l'Industrie Minière Luxembourgeoise en 1958	13
10. Nouvelles de la Cour (Mois de novembre)	14
11. Nouvelles de la Cour (Mois de décembre)	14
12. Nouvelles diverses	15
13. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre)	20
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de décembre).	23

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de novembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 8 novembre 1958 règle l'exécution de l'art. 5, al. 3, de la loi du 11 avril 1950 autorisant la majoration des plafonds prévus pour certaines dépenses spéciales en matière d'impôt sur le revenu.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 27 octobre 1958 modifie la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance.

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 30 octobre 1958 règle l'institution de délégations ouvrières dans les entreprises industrielles, commerciales et artisanales.

Mémorial (mois de décembre)

Ministère des Finances.

La loi du 17 décembre 1958 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois de janvier, février et mars 1959.

Deux arrêtés ministériels du 24 décembre 1958 ont pour objet les droits d'entrée et d'accise perçus à l'importation des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et du Traité instituant la Communauté Economique Européenne.

Le « Mémorial » du 31 décembre 1958 publie le relevé des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté ministériel du 26 novembre 1958 prescrit un recensement des établissements industriels et commerciaux au 31 décembre 1958.

*

Ministère des Affaires Etrangères

Un arrêté ministériel du 27 décembre 1958 accorde à certains réfugiés la gratuité du visa d'entrée.

*

Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 5 décembre 1958 a pour objet l'organisation de la Bibliothèque Nationale et des Archives de l'Etat.

*

Ministère d'Etat.

L'arrêté grand-ducal du 18 décembre 1958 porte dissolution de la Chambre des Députés.

Un arrêté grand-ducal du même jour convoque les collèges électoraux de toutes les circonscriptions.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 23 décembre 1958 modifie l'art 4, al. 2, de la loi du 14 février 1900 concernant les syndicats des communes.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 9 décembre 1958 modifie l'arrêté grand-ducal du 18 août 1951 ayant pour objet de déterminer le nombre et la résidence des notaires.

*

Ministère de la Santé Publique.

La loi du 17 novembre 1958 a pour objet l'autopsie, le moulage, ainsi que l'utilisation des cadavres humains dans un intérêt scientifique ou thérapeutique.

Un arrêté grand-ducal du 17 novembre 1958 fixe les honoraires revenant aux médecins chargés de pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques.

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 26 novembre 1958 porte nouvelle réglementation de la procédure pour les élections des délégations ouvrières dans les entreprises industrielles, artisanales et commerciales.

Le « Mémorial » du 19 décembre 1958 publie l'Arrangement administratif, signé à Paris, le 28 mars 1958, relatif aux modalités d'application de l'Accord complémentaire N° 2 à la Convention générale de sécurité sociale du 12 novembre 1949 entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers.

Chambre des Députés (mois de novembre)

4 novembre: 1^{re} séance publique. — Ouverture de la Session. — Appel nominal. — Allocution de M. le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu. — Dépôt de différents projets de loi. — Analyse des pièces. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des Sections. — Maintien respectivement remplacement des membres des différentes Sections centrales et Commissions spéciales.

5 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

11 novembre: 2^e séance publique. — Renouvellement de la Section centrale de la proposition de loi Mockel tendant à réformer la position légale de la femme mariée au point de vue du droit civil. — Fixation de la date de la présentation d'une liste de trois candidats pour la place vacante de Conseiller suppléant à la Chambre des Comptes à la suite de la démission de M. Louis Hencks. — Confirmation de la composition de la Commission spéciale du Budget. — Confirmation de la composition de la Commission du Travail. — Interpellation de l'hon. M. Eugène Schaus sur la mise en exécution de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1955 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automobiles.

Réunion d'une Section centrale.

12 novembre: 3^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Eugène Schaus sur la mise en exécution de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1955 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automobiles.

13 novembre: 4^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Question posée au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Eugène Schaus sur la mise en exécution de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1955

fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automobiles.

17 novembre: Réunion d'une Section centrale.

18 novembre: 5^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas additionnel à la Convention de Bruxelles du 5 novembre 1955, instituant un Conseil interparlementaire consultatif, signé à La Haye, le 3 février 1958 (N^o 690). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projets de loi ayant pour objet l'organisation de la Bibliothèque Nationale et des Archives de l'Etat (N^o 705). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement par l'hon. M. Eugène Schaus.

19 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

20 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion de la Commission spéciale de l'Agriculture.

25 novembre: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion de la Commission du Travail.

26 novembre: Réunion de la 1^{re} et de la 2^e Section.

Réunion de la Commission des Comptes.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

27 novembre: Réunion de la Commission spéciale de l'Agriculture.

Chambre des Députés (mois de décembre)

1^{er} décembre: Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

2 décembre: 6^e séance publique. — Dépôt de différents projets de lois. — Déclaration de M. le Ministre des Finances sur l'augmentation du droit d'accises sur l'essence. — Pré-

sentation d'une liste de trois candidats pour le poste vacant de Conseiller suppléant à la Chambre des Comptes. — Projet de loi portant modification de l'article 17 de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets comprenant le texte coordonné de toutes les

dispositions légales en vigueur sur la matière (N° 715). Rapport de la Section Centrale. Discussion générale et renvoi du projet de loi à la Section centrale. — Projet de loi portant modification de l'art. 4, al. 2, de celle du 14 février 1900 concernant les syndicats de communes (N° 719). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du deuxième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 15 décembre 1956 (N° 718). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique.

3 décembre: 7^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du deuxième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 15 décembre 1956 (N° 718). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux (N° 723). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale située à Kehlen (N° 724). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Proposition présentée par l'hon. M. Pierre Grégoire quant à la procédure future à employer pour l'évacuation des affaires relatives aux échanges respectivement aux aliénations d'immeubles domaniaux et curiaux. — Réglementation des travaux parlementaires.

9 décembre: 8^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Décision au

sujet de l'interpellation de l'hon. M. Jean Dupong concernant le bilan moral et financier de la participation luxembourgeoise à l'Exposition Internationale à Bruxelles et sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour disposer de l'ancien pavillon. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de l'interpellation de l'hon. M. Steichen concernant l'usine à phénol de Steinfort. — Déclaration de M. le Ministre de la Justice au sujet de la soumission relative au relaiement de la station de contrôle de Sandweiler. Discussion et vote d'une motion.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion de la Commission spéciale des Dommages de Guerre.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

10 décembre: 9^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, concernant la crise gouvernementale.

Réunion d'une Section centrale.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

12 décembre: 10^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 1.264.300.000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1958, et b) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 2 à 6, à l'article 7, al. 1, 2, 3, 5, 6 et 7, et à l'article 8 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N° 728). Rapport de la Commission spéciale du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel.

La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris

Le Conseil de l'Atlantique Nord avait tenu à Paris, du 16 au 18 décembre 1958, une réunion ministérielle ordinaire.

Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. Nicolas Hommel, Représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'OTAN, et plusieurs hauts fonctionnaires.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié:

Situation internationale.

1^o Dans l'examen approfondi de la situation internationale, le Conseil a donné la première place à la question de Berlin. Les Etats membres ont affirmé leur détermination de ne pas

céder à la menace. Leurs vues unanimes sur Berlin ont été exprimées dans la déclaration du Conseil du 16 décembre. Le Conseil permanent suivra attentivement la question et discutera prochainement les réponses aux notes soviétiques du 27 novembre.

2° Les Etats membres de l'OTAN sont sincèrement convaincus qu'une paix juste exige un règlement équitable des questions politiques qui divisent le monde libre et le monde communiste. Une solution de la question allemande, liée à des arrangements de sécurité européenne, et un accord sur le désarmement contrôlé demeurent à leur avis essentiels. Les Gouvernements de l'OTAN continueront à rechercher une juste solution à ces problèmes, mais regrettent que les propositions occidentales concernant ceux-ci aient été jusqu'à présent ignorées par le Gouvernement soviétique.

3° Le Conseil a pris connaissance des rapports sur les négociations de Genève sur la suspension des essais d'armes nucléaires et sur les mesures de prévention des attaques par surprise.

4° L'examen par le Conseil de la situation internationale sur la base de rapports préparés par le Comité politique s'est étendu à de nombreux problèmes. Une attention particulière a été portée aux efforts déployés par le bloc communiste en vue d'affaiblir les positions du monde libre dans plusieurs régions.

Coopération politique.

5° Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétaire Général sur la coopération politique au sein de l'Alliance. Les Ministres estiment que des progrès substantiels ont été accomplis au cours de cette année. Ils ont examiné les problèmes que pose l'extension même de la consultation. Il a été reconnu d'un commun accord que la méthode appliquée dans le cadre de l'OTAN répondait bien aux besoins de l'Alliance et qu'une certaine souplesse de procédure produirait de meilleurs résultats sur le plan pratique que toute tentative visant à codifier de nouvelles règles. Les Ministres ont admis que la préparation de la consultation politique au sein du Conseil pourrait être améliorée, en particulier par une étude plus systématique des questions politiques à long terme. Le Conseil a rendu hommage aux efforts accomplis par le Secrétaire Général dans le domaine de la conciliation entre les Etats membres.

Questions économiques.

6° Les Ministres réaffirment l'importance qu'ils attachent aux mesures prises individuellement et collectivement par les pays membres pour stimuler l'activité économique et assurer sans inflation une expansion régulière.

7° Le Conseil a pris note des difficultés auxquelles se sont heurtées les négociations entreprises pour organiser une coopération économique entre ceux des membres européens de l'Alliance qui sont associés dans la Communauté économique européenne et ceux qui n'y sont pas associés. Il considère comme nécessaire la réalisation aussi tôt que possible d'une association multilatérale et exprime l'espoir de voir aboutir les efforts entrepris en vue de trouver une solution.

8° Le Conseil a entendu un exposé fait conjointement par les Ministres des Affaires Etrangères de Grèce et de Turquie sur le problème des pays membres moins développés. Il a chargé le Conseil Permanent d'en poursuivre l'étude.

Questions militaires.

9° Le Conseil a examiné la situation militaire de l'Alliance. Après avoir entendu les rapports du Groupe Permanent et des Commandants Suprêmes Alliés, les Ministres ont souligné l'impérieuse nécessité, en raison de l'accroissement des armements soviétiques, de maintenir sans relâchement les efforts déployés par les pays membres pour améliorer la puissance défensive de l'Alliance.

10° Le Conseil réaffirme que la stratégie défensive de l'OTAN continue à reposer sur l'existence et l'efficacité des forces du bouclier et sur la ferme volonté d'utiliser les forces de représailles nucléaires pour repousser l'agression.

11° Les Ministres ont examiné le Rapport de l'Examen Annuel 1958 et approuvé ses conclusions. La mise en œuvre des plans arrêtés en décembre 1957 par les Chefs de Gouvernement se poursuit activement et des mesures ont été prises pour l'accélérer.

12° La prochaine réunion ministérielle ordinaire du Conseil aura lieu, sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis, à Washington du 2 au 4 avril 1959, date à laquelle sera célébré le dixième anniversaire du Traité de l'Atlantique Nord.

L'Inauguration de l'Institut d'Enseignement Technique à Luxembourg

Le 10 novembre 1958 a eu lieu à Luxembourg, en présence de nombreuses personnalités, l'inauguration officielle de l'Institut d'Enseignement Technique.

Cet Institut, qui continue tout en amplifiant l'enseignement de l'ancienne Ecole d'Artisans de l'Etat et des ci-devant Cours Techniques Supérieurs, a été créé par la loi du 3 août 1958, et il comprend deux écoles, à savoir: 1) L'Ecole des Arts et Métiers ayant pour but la formation d'artisans et comprenant d'une part une division des métiers d'art avec les sections de menuiserie et d'ébénisterie, de ferronnerie d'art, de céramique, de peinture décorative et de sculpture, et d'autre part, une division des métiers techniques avec les sections des métiers du bâtiment, de la mécanique, de l'électrotechnique et de l'outillage industriel; 2) L'Ecole Technique appelée à former des techniciens et des ingénieurs-techniciens et comprenant une division technique avec les sections de génie civil, de mécanique et d'électrotechnique.

Parmi les personnalités qui assistaient à l'inauguration on remarquait, entre autres, les représentants du Corps diplomatique, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre de l'Education Nationale, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique et de l'Agriculture, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, Mgr. Léon Lommel, Evêque du diocèse de Luxembourg, de nombreux membres de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, les directeurs des Administrations de l'Etat, les directeurs des Etablissements d'enseignement moyen et technique, les membres du corps enseignant, les échevins et plusieurs conseillers communaux de la Ville de Luxembourg, les commissaires de district, MM. les Directeurs Généraux des entreprises de l'industrie sidérurgique, les représentants des Chambres professionnelles et commerciales, etc.

Afin de procurer aux invités d'honneur une vue d'ensemble sur les bâtiments et les nouvelles installations de l'Institut, M. le Directeur Joseph Bisdorff les pria d'abord de visiter les salles de classe, laboratoires, ateliers et collections des deux écoles de l'Institut et de prendre connaissance des différents travaux exécutés par les élèves.

Après la visite, les invités se rassemblèrent dans la salle des fêtes, décorée par les élèves-horticulteurs des Centres d'enseignement professionnel de l'Etat. M. Joseph Bisdorff, Directeur de l'Institut, prit alors la parole et s'adressa en ces termes à son nombreux auditoire:

« Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Le nouvel Institut d'Enseignement Technique connaît aujourd'hui l'honneur que confère une assistance particulièrement brillante.

Je salue respectueusement Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, qui a accepté de prendre la parole pour donner à notre journée sa vraie signification. Nous lui en exprimons nos plus vifs et très sincères remerciements.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux hautes personnalités du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, du Gouvernement, de l'Eglise, des grands Corps de l'Etat, de l'Industrie, des Chambres Professionnelles, de l'Enseignement qui, par leur présence, ont bien voulu marquer l'intérêt qu'elles portent à la formation des jeunes artisans et techniciens.

On a dit que la visite d'un établissement technique laisse des impressions variées de liaison avec la vie pratique qu'on n'éprouve pas ailleurs. J'ignore quels ont été vos sentiments à ce sujet. Peut-être avez-vous remarqué que beaucoup de lacunes et d'imperfections restent encore attachées à notre établissement. Il se trouve en effet que l'ancienne Ecole d'Artisans, créée en 1896, et installée d'abord dans une ancienne caserne pour venir occuper, dès 1911, un couvent, a été obligée trop souvent à recourir aux aménagements provisoires pour faire face à l'augmentation des effectifs et à la création de sections nouvelles.

Pour sortir du provisoire et pour répondre aux vœux de l'artisanat et de l'industrie, une construction nouvelle fut mise en chantier à partir de 1948. Déjà l'Ecole élaborait des projets pour équiper le bâtiment nouveau, lorsqu'en 1953 le Gouvernement prit la décision d'y installer l'Administration des Chemins de Fer luxembourgeois pour pouvoir faire accueil à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous nous sommes inclinés devant cette décision, nous avons accepté avec résignation le retard dans notre développement, mais vous ne m'en voudrez pas de souligner à cette occasion combien notre sacrifice a été grand.

Vous jugerez donc bien, Mesdames, Messieurs, de notre satisfaction, lorsqu'il nous a été possible, grâce à l'effort conjugué des Services de l'Architecte de l'Etat-Directeur et de l'Architecte chargé de l'élaboration des plans et de la surveillance des travaux, d'occuper dès Pâques 1957 un tiers du bâtiment qui nous est destiné.

Vous aurez constaté que les salles nouvelles sont spacieuses et bien aménagées. Aussi voudrais-je exprimer ici nos sincères remerciements

à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Nous apprécions hautement l'intérêt bienveillant qui nous est témoigné par les chefs de nos industries et par les directeurs de nos administrations. Nous les remercions vivement de l'attention qu'ils portent à l'engagement des élèves et étudiants sortis de notre Ecole qui, nous avons été heureux de l'apprendre, ont toujours fait preuve d'excellentes qualités humaines et professionnelles.

Je ne voudrais pas passer sous silence l'étroite prise de contact qui existe entre l'enseignement technique, les Chambres professionnelles et le Service d'Orientation Professionnelle. Des collaborations fructueuses se sont établies à tous les niveaux entre le monde enseignant et le monde de la production. Nous tâcherons d'intensifier ces contacts et nous ne manquerons pas de nous laisser pénétrer de plus en plus par les méthodes de la production moderne pour réaliser dans chacune des deux Ecoles les conditions de travail que rencontreront nos élèves dans les usines, les services techniques, les bureaux d'études, les ateliers patronaux.

Je manquerais à mon devoir, si je ne soulignais pas le bel esprit d'entente qui règne entre les trois établissements d'enseignement technique du pays. Elle se traduit aujourd'hui d'une façon particulièrement agréable par le fait que le directeur des Centres d'Enseignement Professionnel de l'Etat a marqué son accord pour que ses élèves-jardiniers se chargent de la décoration des salles, tâche dont les jeunes horticulteurs se sont admirablement acquittés, un buffet froid non moins réussi, préparé et présenté par les élèves de l'Ecole Hôtelière de Diekirch, fera notre agrément tout à l'heure.

Je suis convaincu que l'éclat de cette journée fait sentir au personnel de l'Institut d'Enseignement Technique que nous sommes chargés d'une mission d'une grande ampleur et que personne, à quelque échelon qu'il soit placé, ne peut se soustraire aux responsabilités que lui impose cette tâche. La mise sur pied de notre exposition a créé entre les deux Ecoles, et entre toutes les sections, la plus belle entente. L'ardeur, voire l'enthousiasme, qui a animé professeurs, chefs d'atelier et élèves est le plus sûr garant de notre travail futur. Je remercie de tout cœur les membres du personnel et les élèves de l'effort fourni et j'exprime les plus vifs sentiments de gratitude à mes prédécesseurs, aux membres honoraires et aux Anciens de l'Ecole dont le travail et le dévouement amical nous ont été une aide précieuse dans l'accomplissement de notre tâche.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Par la loi du 3 août 1958 un nouvel Institut d'Enseignement Technique est né. L'appui du Gouvernement, la sympathie des premières auto-

rités du pays, l'effort du personnel, le prédestinent à un bel avenir. J'espère que bientôt nous pourrions inaugurer le nouveau bâtiment dans sa totalité. Pouvoir vous dire alors que l'Institut a tenu ses promesses et que nos espoirs se sont réalisés, ce serait là pour nous une belle récompense.»

M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, prononça le discours suivant:

« Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Je croirais faillir à mon devoir si je n'associais pas le Gouvernement à cette cérémonie qui, en fin de compte, veut consacrer le nouveau statut de cette école que la Chambre des Députés a voté récemment. Que veut la loi? Nous aider à former des techniciens et artisans qui soient pleinement à la hauteur de tâches qui s'accroissent et se modifient avec l'évolution accélérée de notre économie et de notre époque. Mais une loi par elle-même n'est qu'un instrument. Son rendement dépend de son application. A nous, gouvernement, administration et corps enseignant, de réaliser les conditions qui feront prospérer l'Institut d'Enseignement Technique.

Une école a d'abord besoin d'espace. Car elle n'est pas esprit pur. Nous ne pensons pas comme le professeur d'Oxford à qui l'on demanda pendant la dernière guerre, ce que feraient les Anglais, si Oxford était rasé par les bombes. "Nous la referions, dit-il, et il nous suffira pour commencer d'un professeur, d'un étudiant et d'une pipe." (La pipe était l'apport indispensable de l'humour anglais.) Nous avons besoin pour une école technique d'un large espace, d'ateliers et de laboratoires. Et le Gouvernement y a pourvu: depuis 1948, les nouveaux bâtiments sont là, nous les avons pour un temps abandonnés, on peut dire sacrifiés à notre politique des institutions européennes à Luxembourg. Ils sont là devant nos professeurs et élèves comme la Terre Promise devant les Israélites, tout proches, mais toutes portes fermées. Nous espérons qu'elles s'ouvriront bientôt, sans dam pour les institutions européennes.

Il nous faut encore songer au grave problème du recrutement du personnel (celui des élèves est assuré, ils sont légion à frapper à la porte de l'Institut). Il y a celui de la formation du personnel enseignant, extrêmement compliquée, parce que extrêmement diversifiée. La formule n'est pas aisée à trouver. Mais une volonté tenace et éclairée résoudra le problème.

La loi que nous avons à appliquer s'inspire d'une haute conception, d'un réalisme clairvoyant qui ne néglige aucun aspect des grandes réalités et exigences de l'époque. Le législateur et le Gouvernement savent tout le prix du technicien et de l'artisan dans notre économie nationale et européenne. Il nous les faut en quantité

plus grande et d'une qualité toujours plus haute. L'économie moderne, qui est une économie des machines, de la production en série et en qualité d'adaptation constamment remise et renouvelée, ne va plus sans l'école. Alfred Sauvy, l'économiste démographe français, a défini ainsi les trois impératifs, les trois "autorités" de notre époque: production, consommation, éducation. Et le standard de l'économie se mesure aux effectifs scolaires, j'ajouterai au niveau et à la qualité de notre enseignement de tout ordre.

L'Institut d'Enseignement Technique, pour être fidèle à sa charte de 1958, doit encore suivre le principe de l'interdépendance des activités humaines que j'appellerai encore le principe de Stuart Mill, du philosophe économiste anglais: "Un économiste qui ne serait que cela serait un bien médiocre économiste." Je dirai de même: Un technicien, un artisan, n'importe quel spécialiste qui ne serait que cela serait un bien médiocre spécialiste. On peut être un parfait joueur de quilles ou joueur d'échecs sans rien connaître d'autre. Ce ne sont là que jeux et divertissements. Tout ce qui est véritable activité humaine, utile et féconde est intimement lié au tout de la vie. Tout se tient. Ou comme disait l'humoriste américain: "Il y a un rapport entre le baquet à charbon et l'univers." L'école donc ne saurait se dissocier de la vie de l'époque. Elle est une activité éminemment humaine.

Ses connexions s'étendent dans la vie nationale. Et maintenant que nous avons jeté les fondements de la future économie européenne du Marché Commun, ses visées devront s'amplifier bien au-delà des frontières nationales. Nous sommes Européens que nous le voulions ou non. L'école le sera spontanément, généreusement et courageusement. Notre économie nationale doit se préparer aux conditions nouvelles du Marché Commun, à ses possibilités et fortunes, mais aussi à ses compétitions et concurrence. L'avenir ne sera pas sans risques et périls, sans luttes et sans espoirs. L'école doit aider à préparer une génération de techniciens, d'artisans, de paysans, de commerçants, qui sauront affronter avec un maximum de qualifications professionnelles et morales les belles et difficiles tâches de demain.

Nous avons à mettre en garde l'humanité d'aujourd'hui contre une immense tentation, celle qui est impliquée dans la dénomination qu'on a donnée à notre époque qui doit être, dit-on, une technocratie. Il est un fait indéniable que la machine a envahi notre vie et qu'elle commence à faire bien du mal. Les hécatombes de l'automobile sur la route n'en sont qu'un exemple. Mais qui est responsable? Certainement pas la machine, mais l'homme qui la dirige. Il est devenu de mode, même et surtout dans les milieux scientifiques, de se déclarer désabusé et sceptique devant les triomphes de la technique. Mais à y bien réfléchir, nous finirons toujours par les conclusions d'un de nos grands

physiciens contemporains, Leprince-Ringuet, qui s'en est allé faire son voyage d'Asie pour échapper à l'emprise de la machine et pour retrouver le paradis perdu d'une civilisation de silence et de méditation. Mal lui en a pris. Il a vu passer sur ce vaste continent une véritable marée de misères et de lamentations dues à l'absence de ces deux grandes puissances de libération et de progrès que sont la science et la technique. Il est rentré en Europe réconcilié avec la technocratie, mais avec une technocratie assagie et humanisée par l'esprit de notre civilisation européenne. Car la véritable Europe est là, dans la synthèse que nous appelons humanisme chrétien.

Il y a eu un moment crucial dans notre histoire humaine où l'option décisive a été faite, où les peuples ont choisi par leurs chefs entre deux puissances qui n'auraient jamais dû être séparées: la science et la technique d'un côté, et de l'autre, la sagesse. Platon, dans un de ses dialogues, raconte comment a été consommé le grand acte de partage et de rupture, il y a de longs siècles. Un dieu, dit-il, est venu trouver le roi d'Egypte pour lui offrir une série d'inventions, entre autres l'écriture. Le roi examina longuement et finit par dire non. Il avait peur des ravages de la technique. Avec lui, deux continents ont opté contre la science et la technique. L'histoire a montré où le dédain de la science a conduit l'Asie et l'Afrique.

L'Europe, de son côté, a accepté le don de Prométhée, le feu volé aux dieux, c'est-à-dire la science et les arts techniques. Et bien lui en a pris. Son histoire n'est-elle pas essentiellement la grande aventure de l'esprit qui quête la vérité, qui arrache à la nature ses secrets et ses énergies pour les mettre au service de l'homme, pour en faire une civilisation, une technocratie?

Mais cette civilisation scientifique et technique ne serait en ce moment qu'une effroyable menace de barbarie et de destruction, si elle n'avait pas trouvé le long de notre histoire européenne le supplément spirituel de la sagesse. Car l'Europe a été dès ses origines une synthèse des contraires et des complémentaires. Elle a été construite selon la formule non de la dichotomie (l'un ou l'autre), mais de l'unité (l'un et l'autre). L'Europe est l'ensemble des leçons qui ont été données à l'humanité sur le Mont Sinaï, l'Acropole, le Mont des Béatitudes et le Capitole. Etre Européen a toujours signifié et signifie encore aujourd'hui et demain: mettre au centre de la vie la raison objective, l'équilibre, la mesure, en un mot la sagesse. C'est encore proclamer l'idée romaine du droit universel, humain, figurée par la noble statue de Marc Aurèle au Capitole. C'est encore proclamer la hiérarchie des valeurs humaines qui met la bienveillance et l'amour des hommes au-dessus de l'indifférence et de la haine; qui préfère l'humilité à l'orgueil, le service à la domination, la tendresse à la brutalité, la paix à la guerre, en un mot le Christ à César.

C'est dans cette perspective que je voudrais placer votre activité, Messieurs les Professeurs et chers élèves. Vous avez à former techniciens et artisans. Formez-les dans cet esprit de synthèse européenne.

Si aujourd'hui tout Luxembourg s'est donné rendez-vous autour de vous, les représentants du Corps Diplomatique, de l'Etat et de l'Eglise, de l'administration, de l'industrie, du commerce,

de l'artisanat, c'est pour vous témoigner leur intérêt et leur sympathie, mais aussi pour vous encourager à accomplir votre haute et noble mission de préparer les générations futures à être techniciens et artisans et citoyens d'une civilisation de liberté, de progrès, de justice, à laquelle nous sommes liés corps et âme.»

La cérémonie prit fin par une réception offerte en l'honneur des personnalités.

M. Pierre Werner, Ministre des Finances, dépose le Projet de Budget de l'Etat pour 1959

Au cours de la séance d'ouverture de la Chambre des Députés du 4 novembre 1958, soit à la date prévue par la loi sur la comptabilité de l'Etat, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, a déposé le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1959.

Le projet de budget prévoit comme recettes présumées au budget ordinaire 4.391.800.000,— francs et 466.100.000,— francs au budget extraordinaire, soit un total de 4.857.900.000,— fr.

Quant aux dépenses présumées au budget ordinaire, celles-ci s'élèvent à 4.384.700.000,— francs contre 672.500.000,— francs au budget extraordinaire, soit un total de 5.057.200.000,— francs.

Le projet de budget des recettes et des dépenses ordinaires pour l'exercice 1959 accuse donc un excédent de recettes de 7.100.000,— francs, tandis que le projet de budget des recettes et des dépenses extraordinaires accuse un excédent de dépenses de 206.400.000,— francs. Dans l'ensemble, le projet de budget pour l'exercice 1959 se solde donc par un excédent de dépenses de 199.300.000,— francs.

Exprimés en pourcentages des recettes escomptées, les impôts directs représentent 45,55 % du total des recettes; les impôts indirects 19,09 %; les Douanes 11,73 %; les Recettes diverses 10,11 %; les Emprunts et les bons du Trésor 8,62 %; les Postes 4,9 %.

Quant aux dépenses envisagées en 1959, le Travail, la Sécurité Sociale et les Logements représentent 12,35 % du total des dépenses; l'Agriculture, la Viticulture, les Affaires Economiques et le Tourisme 11,67 %; les Travaux Publics 10,76 %; les Transports 9,52 %; la Dette Publique et la Monnaie 8,06 %; les Communes 7,64 %; la Force Armée 7,48 %; les Cultes, l'Enseignement, la Famille, les Arts et Sciences 7,46 %; le Gouvernement et les Services administratifs 6,71 %; les Pensions 5,03 %; les Postes 4,61 %; la Santé Publique, l'Assistance Sociale et l'Education Physique 3,83 %; la Re-

construction et les Dommages de Guerre 2,21 %; les Relations extérieures 1,37 %; Divers 1,30 %.

Notons qu'il n'a pas été tenu compte de l'excédent des recettes à la fin de l'exercice 1958 qui s'élève probablement à 410,8 millions de francs.

Les recettes ordinaires se situent à peu près au même niveau que dans le projet de 1958, 4.391 millions de francs contre 4.389 millions de francs. Sont cependant en régression notamment:

- a) les recettes de l'impôt général sur le revenu: 1.960 millions de francs contre 2.120 millions de francs;
- b) les recettes résultant des droits de douane: 568,9 millions de francs contre 588,8 millions de francs.

Sont en progression notamment les prévisions suivantes:

- a) la taxe sur le chiffre d'affaires, plus résistante à la récession: 660 millions de francs contre 590 millions de francs;
- b) les recettes des P. T. T.: 238 millions de francs contre 217,3 millions de francs, grâce au développement du trafic, l'exploitation modernisée et le relèvement, intervenu en 1958, des tarifs postaux.

Les recettes extraordinaires prévoient l'émission d'un emprunt de 400 millions de francs qui doit cependant encore faire l'objet d'une autorisation législative.

Les dépenses ordinaires qui atteignent un montant de 4.384 millions de francs se trouvent également au même niveau que celles de 1958.

La composition de ce chiffre diffère cependant assez sensiblement de celle de l'exercice 1958. Différents chapitres sont en progression marquée, du fait notamment du ralentissement de la conjoncture ou encore de mesures législatives ou réglementaires intervenues au cours du dernier exercice. Cette progression a été compensée par la réduction d'autres postes des dépenses.

La loi budgétaire ne prévoit plus les deux dispositions fiscales provisoires qui, en 1957 et en 1958, ont, d'une part, autorisé des amortissements extraordinaires de nature à favoriser les investissements des entreprises et, d'autre part, créé un système de remboursement d'impôt aux contribuables à revenu modeste et moyen. Des dispositions équivalentes ou même élargies ont été incorporées dans le projet de loi ayant pour objet de réaliser une petite réforme fiscale. Ce projet est censé entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1959. Il aura donc une incidence sur le budget de 1959.

La structure et la présentation formelle du projet de budget de 1959.

Le projet de budget de 1959 constitue un document de 491 pages contre 440 en 1958 et 380 en 1957. Le budget proprement dit compte 254 pages, l'introduction 77 et les statistiques et les graphiques 160 pages.

L'introduction comporte en premier lieu un exposé sur les aspects généraux de la politique financière. Cet exposé examine notamment les problèmes suivants:

- 1^o la politique d'équilibre budgétaire du Gouvernement;

- 2^o l'évolution relative des dépenses de l'Etat et des recettes fiscales par rapport au revenu national;

- 3^o les conséquences de la récente régression économique;

- 4^o l'état actuel de la grande réforme fiscale et l'état actuel de la petite réforme fiscale.

Ensuite, différents départements ministériels exposent leur programme d'avenir.

La structure générale du projet de budget est sensiblement la même que celle du budget précédent:

Il comporte en effet une triple classification des recettes et des dépenses, à savoir:

- 1^o une classification administrative des recettes et des dépenses qui s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget subdivisé en articles par départements et par administrations;

- 2^o une classification fonctionnelle des dépenses qui subdivise les dépenses d'après les diverses fonctions ou missions assumées par l'Etat;

- 3^o une classification économique des recettes et des dépenses qui subdivise les recettes et les dépenses d'après leur nature économique.

Le Tourisme en Luxembourg en 1958

Le 28^e Rapport Annuel de l'Office National du Tourisme présente le bilan de la saison touristique 1958.

Après avoir donné de nombreuses suggestions en vue d'améliorer la situation de l'industrie touristique luxembourgeoise, le Rapport énumère l'action de propagande déployée par l'Office au cours de l'année 1958.

L'action de propagande et de prospection à l'étranger a été appuyée d'une façon efficace et permanente par les bureaux et les représentations entretenus à Paris, Nice, Metz, Londres, New-York, Dusseldorf, Haarlem, Copenhague et Stockholm, grâce au financement du Ministère des Affaires Economiques et du Tourisme.

En ce qui concerne la saison 1958, le Rapport Annuel souligne que les prévisions optimistes émises au moment de l'ouverture de l'Exposition Internationale et Universelle de Bruxelles ont été non seulement démenties par les faits, mais que, contre toute attente, cet événement a même eu une répercussion défavorable sur notre tourisme sédentaire. Le recul ininterrompu depuis plusieurs années du nombre de touristes belges s'est fortement accentué cette année, d'une part, parce que beaucoup de Belges sont restés ou ont été retenus chez eux par l'exposi-

tion et; d'autre part, parce que le pouvoir d'achat de l'estivant belge a sensiblement diminué. Une enquête faite à ce sujet au Littoral et dans les Ardennes belges a confirmé que les séjournants ont limité leurs achats au strict nécessaire et que la demande généralisée pour les meublés au détriment des hôtels et pensions souligne singulièrement ce phénomène.

La seule influence favorable que l'exposition de Bruxelles a eu sur le trafic touristique luxembourgeois a été un tourisme de passage plus important qu'en temps normal, provoqué par les visiteurs internationaux qui ont traversé notre pays. Mais très peu d'entre eux se sont arrêtés au Luxembourg et, quand cela était le cas, c'est principalement la capitale qui en a bénéficié. On a surtout remarqué de nombreux véhicules italiens, espagnols et autrichiens normalement très rares dans notre trafic routier.

La longue période de pluie et de temps maussade et froid que nous avons subie pendant le mois d'août a été, elle aussi, néfaste. Le beau temps ensoleillé des mois de mai, juin, juillet et septembre n'a pu contrebalancer qu'en partie les pertes sensibles du mois d'août qui est le mois de pointe de la saison touristique. Les fêtes de la Pentecôte, les 14 et 21 juillet où les

Français, mais surtout les Belges ont toujours répondu en masses à notre appel, ont été, elles aussi, exceptionnellement calmes.

Le Rapport ajoute que le Luxembourg devient de plus en plus un pays de transit après avoir été un pays de séjour. Notre pays n'est cependant pas le seul à subir d'une façon sensible les conséquences de cette évolution. En effet, les voyages sont devenus un objet en soi alors que précédemment ils constituaient surtout un moyen pour rallier un lieu de séjour choisi à l'avance. Dans d'autres pays, il est également fait état de la déception des hôteliers dans certaines régions par suite de la défection des clients de vacances.

L'argent devenant de plus en plus rare, les budgets de vacances se réduisent forcément et cela surtout chez la clientèle aux budgets de vacances limités qui est la nôtre. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de l'évolution en cours qui ira, nous le craignons, en s'accroissant dans les années à venir. Le budget de vacances se trouve toujours plus comprimé.

La défection des touristes français peut être expliquée par le fait de la réduction considérable en 1958 du montant des devises accordé en France pour des voyages à l'étranger. On a d'ailleurs fait la même constatation à la Côte belge, en Italie et en Suisse, où la clientèle française a très sensiblement diminué cette année. Nous avons ainsi la preuve que la défection des Français n'est pas le seul fait de notre pays. Les Français sont restés davantage chez eux cette année.

En ce qui concerne les touristes allemands, ceux-ci sont incontestablement plus nombreux chaque année, mais les statistiques des nuitées nous renseignent qu'ils viennent principalement en excursionnistes d'un jour et que nous n'avons pas encore réussi à convaincre la grande masse du public allemand à faire des séjours prolongés.

Le tourisme aérien et le rôle des C.F.L.

Le trafic aérien est aujourd'hui le complément indispensable d'une industrie touristique bien organisée. Aussi, l'activité de l'aéroport de Luxembourg a-t-elle été évoquée et analysée plus particulièrement dans le Rapport.

Le Ministère des Transports a transformé l'aéroport de Luxembourg en un aérodrome moderne, doté d'un équipement qui répond à toutes les exigences du trafic aérien actuel. Notre tourisme bénéficie largement de l'apport aérien international par l'intermédiaire des grandes compagnies internationales de navigation aérienne. Il est permis de croire que ce n'est qu'un excellent début et que les perspectives de l'avenir annoncent un accroissement très sérieux de cet apport.

En 1958, les lignes internationales SABENA, Eagle Airways et KLM ont fait régulièrement escale à l'aéroport de Luxembourg.

Un trafic important de « Charter Flights » est dû notamment aux sociétés « Seaboard and Western Airlines », « Trek Airways », « Luxembourg Airlines », « Eagle Airlines », « Silver City Airways » et « Deutsche Flugdienst GmbH ».

Ces compagnies ont non seulement transporté des milliers de voyageurs vers et de Luxembourg, mais elles ont mené une propagande intense pour recruter le plus grand nombre possible de clients pour leurs avions.

L'ensemble des mouvements d'avions luxembourgeois et étrangers s'est élevé en 1958 à 18.577 contre 14.205 en 1957 et 13.211 pour 1956. On a enregistré 13.100 arrivées de passagers et 13.136 départs de passagers, tandis que 13.587 passagers sont passés en transit. Cela fait un total de 39.823 voyageurs pendant l'année 1958, chiffre très important qui confirme la grande importance de notre aéroport.

Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 1958, « Silver City » et « Eagle » ont transporté entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg plus de 10.000 passagers. Ces tours européens, dont l'aéroport de Luxembourg était devenu le point de départ et le point terminus, ont donc connu un succès extraordinaire et procuré à l'aéroport une animation nouvelle tout en fournissant un appoint sérieux à l'activité touristique nationale.

Il est à prévoir que, pendant la saison touristique 1959, le nombre de touristes aériens augmentera encore considérablement, car d'autres compagnies aériennes ont suivi l'exemple de « Silver City » et de « Eagle ».

L'autorisation d'exploiter ces services réguliers entre la Grande-Bretagne et le Luxembourg a déjà été accordée pour l'année 1959 aux sociétés anglaises « Eagle Aviation », « Yeadon Aviation », « Silver City Airways », « Derby Aviation Ltd. », « Fildair Ltd. », « Dan Air Services Ltd. ».

Le Rapport souligne également le rôle important que joue la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois dans l'activité touristique, à la fois dans le secteur de la propagande et dans celui des transports.

Les C.F.L. interviennent fort activement dans le secteur de la propagande par l'édition d'imprimés de propagande et de documentation qu'ils diffusent parmi les sociétés correspondantes des autres pays, en même temps que dans le public et par la participation à de nombreuses foires et expositions, soit à titre individuel, soit dans le cadre du Centre d'Information des Chemins de Fer Européens (CICE), soit dans le cadre de l'Union Internationale des Chemins de Fer. Ils apportent ainsi un appoint des plus précieux à nos propres efforts dans ces domaines. La participation des C.F.L. à la réalisation des T.E.E. (Trans-Europe-Express) et de l'« Eurailpass » garantit à notre pays le bénéfice important de ces innovations excellentes.

Une action coordonnée de sa part avec les Chemins de Fer belges, français et allemands

principalement, aboutit régulièrement chaque année à l'organisation de trains et autorails spéciaux vers ces trois pays et de ces trois pays vers le nôtre.

En 1958, la collaboration avec ces Sociétés a eu pour résultat la visite au Grand-Duché de plus de 3.400 voyageurs belges, de 3.000 voyageurs français et de 2.000 voyageurs allemands venus par trains et autorails spéciaux.

Tourisme des Jeunes.

En ce qui concerne les auberges de jeunesse, le tableau de la répartition des nuitées par nations montre la régression importante des visiteurs belges, cette régression étant identique dans tous les autres secteurs touristiques. Il renseigne par contre une progression très encourageante des Anglais et des Allemands et une augmentation lente mais contente des nuitées américaines.

Répartition des nuitées par nationalités.

Pays	1958	1957
Luxembourg	3.414	3.619
Belgique	6.525	9.612
Hollande	11.230	12.180
Angleterre	9.485	7.786
Allemagne	14.479	10.094
France	2.302	4.026
Pays Scandinaves	570	789
Danemark	245	405
Italie	32	16
U. S. A.	603	418
Autres pays	2.322	1.114
	51.207	50.059

Plusieurs projets de construction de nouvelles auberges de jeunesse sont à l'étude ainsi que l'aménagement de sentiers touristiques qui relieront toutes les auberges entre elles. Un premier sentier reliant l'auberge de Luxembourg à celle de Hollenfels a été inauguré au mois de juin 1958.

Pour ce qui est des gîtes d'étape, le résultat d'ensemble enregistré en 1958 doit être qualifié de bon selon le Rapport.

Voici le tableau de répartition des nuitées par nationalités dans les gîtes d'étape:

Pays	1956	1957	1958
France	18.481	16.718	17.704
Belgique	8.753	6.695	7.343
Hollande	6.107	3.562	3.999
Luxembourg	1.700	1.590	1.827
Allemagne	1.130	428	396
Angleterre	1.214	112	85
Autres pays	1.154	159	55
	38.539	29.264	31.409

Résultats de l'année touristique 1958.

Une fois de plus, le Rapport de l'Office National du Tourisme constate qu'en face de la diminution sensible des nuitées dans les hôtels et pensions de famille (75.467 nuitées, soit 16 % de moins que l'année précédente pour la période de la saison touristique, soit de mai à septembre), il y a toutefois à constater une augmentation peu importante il est vrai, mais réelle (1.686.684 francs), du chiffre d'affaires réalisé dans ces mêmes établissements pendant l'ensemble de l'année.

Examinant la statistique des nuitées dans les hôtels et pensions de famille, le Rapport constate que les nuitées d'étrangers représentent plus ou moins 95 % de l'ensemble des nuitées.

Toutefois, du mois de mai au mois de septembre, les nuitées d'étrangers ont diminué de 17 %, soit 72.958 nuitées, par rapport à la même période en 1957.

Les plus grosses défections subies sont celles des touristes belges et hollandais: 71.000 nuitées de mai à septembre.

En ce qui concerne les Belges, les explications sont nombreuses, mais en ce qui concerne les Hollandais, c'est plus grave, parce qu'on ne voit pas d'autre justification qu'une insuffisance de propagande de notre part aux Pays-Bas.

Le recul des Français qui s'explique aisément par la compression de l'allocation de devises étrangères, d'une part, et les événements politiques français, d'autre part, a été compensé par l'accroissement des nuitées de touristes venus d'autres pays européens, non mentionnés plus particulièrement dans nos statistiques. Cette augmentation trouve son explication dans les courants de touristes attirés par l'Exposition de Bruxelles.

Plus alarmante est la constatation que les touristes scandinaves qui avaient augmenté régulièrement les autres années, sont en déclin, de même que les touristes américains. Là également, il n'y a d'autre remède qu'une campagne de propagande plus efficace. Toutefois, cette défection des Scandinaves et des Américains a été compensée par une augmentation conséquente des nuitées de Suisses venus en grand nombre faire étape au Luxembourg et plus particulièrement dans la capitale, en se rendant ou en revenant de l'Exposition de Bruxelles.

En ce qui concerne les Allemands, le Rapport considère comme une réussite que le statu quo dans le nombre de nuitées ait été maintenu, d'une part, parce que l'attrait de l'Exposition de Bruxelles a représenté une concurrence très sensible pour le Luxembourg et que, d'autre part, les pays ensoleillés du Sud de l'Europe ont attiré la grande masse des Allemands qui sont allés passer leurs vacances à l'étranger.

Autre élément de satisfaction est l'augmentation de 8 % des nuitées de touristes britanniques dont le nombre n'a cessé d'augmenter

d'une façon continue et intéressante à partir de 1952, année où a été ouvert le bureau à Londres, jusqu'à 1958. En effet, le nombre de nuitées pendant la période comprise entre le 1^{er} mai et le 30 septembre a été de 11.360 en 1952, il a été pour la même période de 39.837 en 1958.

L'examen des chiffres d'affaires réalisés par l'hôtellerie et les pensions de famille dans les divers centres touristiques du pays a permis de constater qu'à peu d'exceptions près tous les petits centres touristiques ont maintenu leur chiffre d'affaires et ont même réussi à augmenter ce dernier dans la plupart des cas, tandis que dans les grands centres touristiques, d'une façon à peu près générale, ce chiffre d'affaires est en diminution par rapport à 1957.

Le Rapport signale également que le chiffre d'affaires des établissements hôteliers et autres de Bettembourg n'a cessé d'augmenter d'année en année depuis l'existence du « Parc Merveilleux ». En 1954, le chiffre d'affaires de ces établissements n'était que de 367.000 francs et, en 1958, il est monté à 1.360.000 francs, après avoir atteint 854.000 francs en 1957. Les entrées au « Parc Merveilleux » se sont maintenues de 1956 à 1958 entre 110.000 et 120.000.

Sur la base des éléments en sa possession, l'Office National du Tourisme évalue les recettes touristiques dans leur ensemble à plus d'un milliard de francs pour 1958.

La Production de l'Industrie Sidérurgique et de l'Industrie Minière Luxembourgeoise en 1958

A. — L'Industrie sidérurgique en 1958

	Fonte t	Acier t	Nombre de hauts fourneaux	Effectif Ouvriers
Janvier	282.987	295.373	28	21.285
Février	255.588	268.175	28	21.234
Mars	284.307	292.719	29	21.290
Avril	275.289	238.733	28	21.275
Mai	271.119	277.244	28	21.172
Juin	274.721	274.564	29	21.116
Juillet	274.418	283.531	29	21.121
Août	262.484	262.966	28	21.116
Septembre	276.238	280.440	28	21.347
Octobre	283.649	296.743	28	21.385
Novembre	268.943	275.120	28	21.432
Décembre	274.742	288.212	28	21.489
Totaux	3.284.485	3.378.820		

B. — L'Industrie minière en 1958

	Production t	Allemagne	Exportations Belgique	France	Effectif Ouvriers
Janvier	611.722	12.359	100.133	7.515	2.376
Février	551.445	2.205	87.926	8.286	2.334
Mars	607.054	—	100.488	8.461	2.324
Avril	614.764	—	77.123	8.613	2.298
Mai	574.342	—	86.568	7.401	2.294
Juin	529.985	—	80.168	9.926	2.282
Juillet	548.292	—	80.304	7.132	2.271
Août	508.778	—	83.391	4.129	2.268
Septembre	511.124	—	80.206	10.860	2.256
Octobre	535.918	—	80.365	10.061	2.258
Novembre	484.279	—	75.063	8.353	2.225
Décembre	560.295	—	75.970	9.605	2.222
Totaux	6.637.998	14.564	1.007.705	100.342	2.284 (moyenne)

Nouvelles de la Cour (mois de novembre)

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 2 novembre 1958 annonce que LL. AA. RR. Monseigneur le Prince et Monseigneur le Prince Charles Se sont rendus à Rome pour y assister aux fêtes du Couronnement de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

*

Le 8 novembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. l'Ambassadeur Charles-Pierre Hébert, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Canada.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. le Dr F. Kolb, Chef de la Délégation de l'Autriche près la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 22 novembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé

S. Exc. M. l'Ambassadeur Habibur Rahman, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Pakistan, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 26 novembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. A. M. Donner, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le 27 novembre 1958, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg font une visite privée au siège de l'Université Internationale de Droit Comparé.

*

Le 28 novembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Antonio Venturini, Ambassadeur d'Italie, qui Lui a présenté M. Maurizio Bucci, Conseiller d'Ambassade.

Nouvelles de la Cour (mois de décembre)

Le 5 décembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé M. Carlos Frödden, Ministre du Chili, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 9 décembre 1958, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. le Dr Ernst Lemberger, Ambassadeur d'Autriche, qui Lui a remis la Médaille de Mérite en Or de la Société de la Croix-Rouge autrichienne décernée à la Croix-Rouge luxembourgeoise.

*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Division de Clerck, Commandant la Première Division blindée française.

*

Le 10 décembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a remis la démission du Gouvernement. Son Altesse Royale a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

*

Le 11 décembre 1958, en vue de la solution de la crise ministérielle, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse vient de consulter M. le Président de la Chambre des Députés, M. le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis et groupes politiques de la Chambre.

*

Le 13 décembre 1958, en vue de la solution de la crise ministérielle, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a chargé d'une mission d'information M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire.

*

Le 17 décembre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire, qui Lui a fait rapport sur la mission d'information dont il a été chargé en vue de la solution de la crise ministérielle.

*

Le 31 décembre 1958, un communiqué du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion du Nouvel An des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le même jour, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps

Diplomatique, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque et les Colonels de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Nouvelles diverses

La crise ministérielle du 10 décembre 1958.

Au cours de la séance du 9 décembre 1958, la Chambre des Députés avait voté, à la suite d'une discussion sur une tentative de corruption d'un fonctionnaire, une motion, à la suite de laquelle les trois Ministres et le Secrétaire d'Etat socialistes remirent leur démission au Président du Gouvernement. Le départ des quatre membres socialistes de la coalition gouvernementale chrétien-social - socialiste entraîna la démission du Gouvernement.

Le 10 décembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut en audience M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui remit la démission de son Gouvernement. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse chargea alors les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

Le 11 décembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse consulta M. le Président de la Chambre des Députés, M. le Président du Conseil d'Etat ainsi que les délégués des différents partis et groupes politiques de la Chambre en vue de la solution de la crise ministérielle. Le lendemain, la Souveraine chargea d'une mission d'information M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement démissionnaire.

Le 17 décembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut en audience M. Pierre Frieden, qui Lui fit rapport sur la mission d'information dont il avait été chargé.

Le 20 décembre enfin, deux arrêtés grand-ducaux du 18 décembre furent publiés au « Mémorial », dont l'un portant dissolution de la Chambre des Députés, l'autre portant convocation des collèges électoraux de toutes les circonscriptions pour le dimanche, 1^{er} février 1959.

*

Le Couronnement de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

Le 4 novembre 1958 a eu lieu à Rome la cérémonie fastueuse du couronnement de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné de S. A. R. Monseigneur le Prince Charles, représentait S. A. R. Madame la Grande-Duchesse aux cérémonies du couronnement. Le Gouvernement luxembourgeois y était

représenté par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères. S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assistait également aux cérémonies qui eurent lieu à Rome.

Rappelons en outre qu'à l'occasion de l'élection du nouveau Pape, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg avaient envoyé à Sa Sainteté le télégramme suivant:

« Sa Sainteté le Pape Jean XXIII,
« Cité du Vatican.

« La nouvelle de l'élévation de Votre Sainteté « au pontificat suprême nous a vivement réjouis, « aussi est-ce de tout cœur que nous lui offrons « nos plus chaleureuses félicitations. Aux vœux « ardents que nous formons pour le bien-être de « Votre Sainteté, nous joignons les assurances « renouvelées de notre attachement déferent et « filial au Saint-Siège. - Charlotte - Félix. »

Le 9 novembre 1958, un service pontifical fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, à l'occasion du couronnement de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique, des Représentants de la Haute Autorité de la CEEA et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, de plusieurs membres du Gouvernement, de fortes délégations de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, des Chefs des Administrations de l'Etat et des délégations de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

*

Le 4 novembre 1958, à l'ouverture de la session parlementaire 1958-1959, M. Emile Reuter a été réélu comme Président de la Chambre des Députés; MM. Romain Fandel et Eugène Schaus, Vice-Présidents; MM. Tony Biever et Adrien van Kauenbergh, Secrétaires; MM. Pierre Grégoire et Jean Gallion, Secrétaires suppléants.

*

Le 6 novembre 1958, au cours d'une cérémonie qui eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, M. Pierre Werner, Ministre de la Force

Armée, a remis les insignes d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne au Colonel Kenneth R. Powell, Commandant la base aérienne américaine de Spangdahlem, en présence de M. Richard Friedman, Conseiller d'Ambassade à l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, entouré des membres du Conseil communal, le Major Aloyse Schiltz, Commandant la garnison de Diekirch, M. le Curé Hein et de nombreuses personnalités locales. Plusieurs officiers supérieurs américains de Spangdahlem assistèrent également à cette cérémonie, au cours de laquelle M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre, et M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, prononcèrent des allocutions, au cours desquelles ils soulignèrent les nombreux mérites du Colonel Powell qui a su renforcer les nombreux liens d'amitié entre les Etats-Unis et le Grand-Duché. Après la remise de la distinction honorifique, le Colonel Powell a été chaleureusement applaudi par toute l'assistance.

*

Le 7 novembre 1958 a eu lieu à Luxembourg la réunion du Comité International pour la Journée Européenne des Ecoles. Cette réunion qui était placée sous la présidence du Professeur Henri Brugmans, Recteur du Collège de l'Europe, avait pour objet de prendre en commun toutes les mesures propres à l'organisation de la Journée Européenne des Ecoles pendant l'année académique 1958-1959.

Depuis cinq ans, un concours de rédactions, de dessins et d'essais sur un thème européen est organisé parmi les élèves de l'enseignement secondaire et primaire de neuf pays européens, parmi lesquels figure le Luxembourg. Les lauréats reçoivent des bourses de voyage en Europe. Rappelons que le Comité International pour la Journée Européenne des Ecoles est le seul organisme de ce genre patronné directement par le Conseil de l'Europe.

Un déjeuner réunissait les délégués dans un restaurant du centre de la ville. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Renckens, sous-directeur du Service d'Information de la C.E.C.A., M. le Recteur Brugmans et M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre de l'Education Nationale. A ce déjeuner prit part également M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, Vice-Président du Conseil des Communes d'Europe.

*

Le 9 novembre 1958, une manifestation patriotique avait été organisée à Metz par l'« Amicale des Passeurs de la Moselle » groupant de nombreuses personnes qui, durant l'occupation, s'efforcèrent de faire passer en France les évadés des camps de prisonniers et les déserteurs et réfractaires de la « Wehrmacht ».

A cette occasion, la médaille d'or d'encouragement au dévouement fut remise à plusieurs anciens passeurs, parmi lesquels figuraient deux Luxembourgeois, à savoir: M. Joseph Wengler, de Luxembourg, et M. Joseph Römer, également de Luxembourg-Ville.

*

Dr Alphonse Wilwers †

Le 11 novembre 1958 est décédé, à l'âge de 48 ans, M. le Dr Alphonse Wilwers, Echevin de la Ville de Luxembourg. Les funérailles de feu Alphonse Wilwers eurent lieu le 14 novembre en présence de nombreuses personnalités qui accompagnèrent le défunt à sa dernière demeure. Avant l'enterrement, M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, accompagné de représentants du « Conseil National de l'Ordre de la Résistance », s'était rendu au domicile du défunt pour déposer sur le cercueil la « Croix de la Résistance ».

*

Le 11 novembre 1958, la Fédération des Anciens Combattants des deux guerres du Grand-Duché de Luxembourg célébra le 40^e anniversaire de l'armistice et rendit l'hommage traditionnel à la mémoire des anciens combattants tombés au champ d'honneur. En fin de matinée, un service solennel fut célébré à la mémoire des héros des deux guerres mondiales en la Cathédrale de Luxembourg en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des représentants du Corps diplomatique, du Président de la Chambre des Députés, des membres du Gouvernement, du Président de la Cour Supérieure de Justice, des membres du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés, du Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg entouré des échevins, des Chefs des Administrations de l'Etat, des Chefs de la Gendarmerie et de la Police, du Chef d'Etat-Major de la Force Armée ainsi que de nombreuses délégations des divers mouvements patriotiques et des associations d'anciens combattants luxembourgeois et étrangers.

A l'issue du service religieux, une cérémonie commémorative eut lieu devant le Monument du Souvenir où le Président de la Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux guerres du Grand-Duché de Luxembourg déposa une gerbe de fleurs, tandis que la musique de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie aux Morts ». Le Président Auguste Conselman prononça ensuite une allocution de circonstance. A 13 heures, un banquet démocratique réunissait les anciens combattants et plusieurs invités d'honneur, dont M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée.

*

Le 15 novembre 1958 a été inaugurée au Musée de l'Etat à Luxembourg une exposition

intitulée « Du Néo-impressionnisme à nos jours ».

L'exposition groupait plus de quatre-vingts aquarelles, gouaches et dessins appartenant pour la plupart au Musée National d'Art Moderne de Paris et émanant des artistes suivants: Beaudin, Bonnard, Borès, Braque, Chagall, Cross, Dayez, Derain, Despiou, Dewasne, Dufresne, Dufy, Dunoyer de Soganzac, Estève, Friesz, Gleizes, Georg, Gromaire, Hartung, Hervieu, Kupka, La Fresnaye, Lagrange, La Ptellière, Laprade, Laurens, Lhote, Loutreuil, Lurcat, Maillol, Manessier, Marcoussis, Marquet, Matisse, Metzinger, Modigliani, Pascin, Picasso, Pignon, Poliakoff, Poupelet, Signac, Singier, Utrillo, Valadon, Van Dongen, Villon, Vlaminck, Vuillard, Walch, Zadkine.

L'exposition était due à l'initiative de M. Jean Cassou, conservateur en chef, et M. Bernard Dorival, conservateur du Musée d'Art Moderne de Paris. Plusieurs collectionneurs luxembourgeois mirent également à la disposition de cette exposition quelques-unes des œuvres qu'ils possèdent.

L'exposition a été ouverte en présence de M. Félix Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg, et M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le discours d'inauguration fut prononcé par M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, qui remercia les personnalités françaises et luxembourgeoises qui ont contribué à l'organisation de cette exposition. L'orateur rappela en outre que la première exposition représentative de la peinture moderne française eut lieu au Musée de l'Etat en 1948.

*

La zone de libre-échange.

A la suite des difficultés éprouvées dans les négociations sur une association économique européenne, la Commission de la C.E.E. avait décidé d'exécuter une mission auprès des six gouvernements de la Communauté.

M. Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, et M. Jean Rey, Membre de la Commission ayant une responsabilité spéciale pour les relations extérieures, sont venus à Luxembourg, le 23 novembre 1958.

Au cours de leur visite à Luxembourg, MM. Hallstein et Rey ont rencontré M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques. Ensemble, ils ont procédé à un large échange d'idées qui a permis de constater une identité de vue complète sur tous les problèmes discutés. Ils ont été unanimes à constater la nécessité d'une attitude commune que la Communauté devra prendre devant tous les problèmes que posent les relations extérieures des Six avec les autres partenaires. Le Président Hallstein et M.

Rey ont en outre informé les Ministres luxembourgeois des résultats de leurs pourparlers antérieurs. Au cours de leur mission, M. Bech a offert un déjeuner en l'honneur de MM. Hallstein et Rey auquel assistaient du côté luxembourgeois M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., et M. Albert Borschette, Représentant permanent a. i. du Luxembourg auprès des Communautés Européennes. Le Président Hallstein et M. Rey ont quitté Luxembourg dans l'après-midi pour se rendre à La Haye où ils ont rencontré le Gouvernement néerlandais au courant de la journée de lundi, 24 novembre 1958.

Rappelons ici qu'à la suite de la suspension provisoire des pourparlers du Comité intergouvernemental de l'Organisation Européenne de Coopération Economique sur l'établissement d'une zone de libre-échange, M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, avait reçu, le 19 novembre, les Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne, de France et d'Italie et leur avait remis, au nom des trois pays de Benelux, une note contenant des propositions en vue de relancer les pourparlers sur la zone de libre-échange.

*

Thanksgiving Day.

Comme chaque année, l'American-Luxembourg Society avait invité les nombreux amis des Etats-Unis à Luxembourg aux festivités organisées à l'occasion du Thanksgiving Day.

Dans la soirée du 28 novembre eut lieu dans l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg un concert symphonique donné par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec au piano, comme soliste, Shura Cherkassy.

Le lendemain eut lieu le traditionnel banquet dans un grand restaurant du centre de la ville, qui réunissait de nombreuses personnalités de la vie publique luxembourgeoise ainsi que de nombreux amis de ce grand pays ami.

Au dessert, des toasts furent portés par le Président de l'American-Luxembourg Society au Président des Etats-Unis et par M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. La soirée se termina dans une ambiance gaie et amicale.

*

Les 28 et 29 novembre 1958, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réuni à La Haye dans la salle des séances de la deuxième Chambre des Etats Généraux, pour examiner sous la présidence de M. Burger, Président du Conseil et ancien Ministre des Pays-Bas, le deuxième rapport commun des trois Gouvernements sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure.

A l'ordre du jour de cette réunion figurait en outre le rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine du rapprochement culturel.

*

A l'occasion du décès de S. Exc. M. Gueorgui Damianov, Président du Praesidium de l'Assemblée Nationale de la République Populaire de Bulgarie, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a envoyé un télégramme de condoléances au Ministère des Affaires Etrangères de Bulgarie. Le Chargé d'Affaires a. i. du Luxembourg à Bruxelles a exprimé au Chargé d'Affaires a. i. de Bulgarie à Bruxelles les condoléances de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et du Gouvernement luxembourgeois. Le drapeau a été mis en berne au Ministère des Affaires Etrangères dimanche, le 30 novembre 1958, jour des funérailles du Président défunt.

*

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, le Doyen du Corps diplomatique, les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se rendirent le jour de la Toussaint au cimetière de Notre-Dame où des fleurs furent déposées devant le mausolée et au pied de la Croix de Hinzert. De là, les mêmes personnalités se rendirent au cimetière militaire américain de Hamm pour y déposer des couronnes de fleurs sur la tombe du Général Patton afin de rendre hommage au libérateur du Luxembourg et à ses vaillants soldats.

Les représentants des mouvements de résistance s'étaient joints aux personnalités au cimetière Notre-Dame pour évoquer le souvenir des victimes de la guerre.

Le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré des échevins, se rendit ensuite aux cimetières de Clausen, Bonnevoie et Hollerich pour fleurir les tombes des soldats alliés tombés pour la libération de notre pays.

*

Le 2 décembre 1958 a eu lieu, au siège de l'Union douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise à Bruxelles, une réunion du Comité des Ministres du Benelux, placée sous la présidence de M. Pierre Wigny, Ministre belge des Affaires Etrangères.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié:

Lors de la réunion du Comité des Ministres, tenue à Bruxelles le 2 décembre, sous la présidence de M. P. Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, au siège du secrétariat général de l'Union douanière Benelux, les Ministres ont traité les points suivants:

1^o Les Ministres ont choisi La Haye comme siège du bureau Benelux des marques, visé par

le projet de convention et loi uniforme en matière de marques de produits, dont le texte sera incessamment soumis au Conseil interparlementaire de Benelux.

2^o Les Ministres ont examiné le rapport sur la situation économique des pays du Benelux au cours des neuf premiers mois de 1958. Ce rapport sera publié, après avoir été complété par les données les plus récentes.

3^o Les Ministres ont préparé les réponses aux questions posées par le Conseil interparlementaire consultatif Benelux, ayant spécialement trait au fonctionnement et au parachèvement de l'union économique Benelux. Les réponses seront communiquées sans délai au Conseil.

4^o Les Ministres ont invité les organes administratifs compétents de l'union Benelux à préparer les mesures qui doivent être prises au cours de l'an prochain en application des dispositions du traité instituant l'union économique Benelux et de la convention transitoire, sans attendre leur entrée en vigueur.

Ils sont convenus d'accélérer la procédure parlementaire d'approbation du traité.

Le Comité de Ministres se réunira dorénavant régulièrement en vue de permettre une coordination plus poussée des politiques économique, financière et sociale.

5^o Au mois de février 1959, le Comité de Ministres précisera davantage les mesures à prendre en vue d'arriver à l'harmonisation des politiques agricoles et à la libération intra-Benelux des produits agricoles.

6^o Entre-temps, les Ministres de l'Agriculture se réuniront dans le courant du mois de décembre à La Haye, pour examiner la possibilité de libérer déjà quelques produits agricoles dans le trafic intra-Benelux.

7^o Un accord a été réalisé au sujet de la méthode à employer pour libérer le commerce des engrais azotés entre les pays de Benelux.

*

Du 4 au 6 décembre 1958, une conférence a eu lieu à Luxembourg groupant les représentants des associations pharmaceutiques des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La réunion qui était placée sous la présidence de M. Louis Fischer, Président du Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois, avait pour but d'examiner les problèmes qui se posent au corps pharmaceutique européen dans le cadre de la Communauté Economique Européenne.

Notons qu'en marge des travaux les délégués avaient été reçus par M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui avait organisé une réception en leur honneur.

*

Le 8 décembre 1958, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la

Grande-Duchesse héritière reçurent en audience une délégation du Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Au cours de cette audience, M. Joseph Kauffman, Directeur de l'ARBED, Secrétaire général de l'Œuvre, remit à Leurs Altesses Royales un chèque d'un montant de trois millions de francs, destiné à la construction de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».

*

A l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, le Ministre belge de l'Agriculture, M. le Baron de Vleeschauwer, s'est rendu à Luxembourg, le 9 décembre 1958.

Il a été reçu par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture. Les Ministres se sont entretenus du problème du beurre luxembourgeois offert en vente sur le marché belge.

Dans un esprit de mutuelle compréhension et d'entente parfaite, les Ministres ont arrêté des arrangements qui assureront l'écoulement du beurre luxembourgeois entreposé dans les frigorifères belges. Ils ont, en outre, examiné les mesures susceptibles d'éviter, à l'avenir, le retour d'une situation qui a été à l'origine des difficultés rencontrées récemment.

*

La Fédération Internationale des Producteurs de Jus de Fruits, qui groupe 17 nations, s'était réunie du 8 au 10 décembre 1958 à Luxembourg sous la présidence de M. le Dr Giraudon (France), Vice-Président de la F.I.P.J.F. A cette réunion prirent part les délégués venus de la République Fédérale d'Allemagne, de France, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, d'Autriche, de Suisse et du Luxembourg.

Au cours de ses travaux, la Fédération s'est préoccupée des incidences possibles des premières mesures d'application du Traité du Marché Commun, notamment en ce qui concerne le tarif douanier et les contingents, et de l'harmonisation des législations. La Fédération a également étudié les problèmes de la standardisation des emballages, des règles d'achat de matières premières, et décidé de demander le bénéfice du statut collectif auprès de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

*

Journée des Droits de l'Homme.

A l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'Homme par l'assemblée générale des Nations Unies, M. Eugène Schaus, Vice-Président de la Chambre des Députés, prononça le 10 décembre une allocution sur les antennes de Radio-Luxembourg.

Le 14 décembre eut lieu à Wiltz, en présence de nombreuses personnalités, l'inauguration d'une exposition des Droits de l'Homme, organisée par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU), avec le concours de la Fraternité Mondiale et la Commission Nationale pour l'UNESCO.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Alphonse Huss, Président de l'ALNU, et M. Alphonse Schiltges, Député-Maire de Wiltz.

Après que M. Schiltges eut déclaré ouverte l'exposition, M. René Grégorius donna des explications sur les nombreux panneaux exposés dans la salle des fêtes de l'école. Un vin d'honneur fut ensuite offert par la municipalité.

*

Le 11 décembre 1958, M. Walter Cisler, Président de l'« American Fund for Peaceful Atomic Development » et Président de l'« Edison Detroit Company », a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a été reçu en audience par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. M. Cisler avait également eu des entretiens avec M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Après ses visites à la Mission américaine, auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et l'Ambassade des Etats-Unis, une réception fut offerte en son honneur par l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette réception on remarquait le Général Leboutte, Président de l'Association Belge pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique, M. François Vinck, Directeur de la Division du marché de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Charles Dehon, Ingénieur de la Société belge pour les Industries Nucléaires, M. Léon Meyer, Directeur Général de la Compagnie d'Electricité de Strasbourg, le Dr Michel Mosinger, Directeur de la Faculté de Médecine de l'Université d'Aix-en-Provence, M. Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement, M. Alphonse Huss, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, et M. Albert Gloden, Président de l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique.

*

La réforme monétaire française et la monnaie luxembourgeoise.

A la suite de la réforme monétaire intervenue en France le 28 décembre 1958, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, porta à la connaissance du public que cette réforme et les modifications apportées au régime des paiements internationaux ne nécessitent aucune mesure spéciale quant au statut du franc luxem-

bourgeois. Les monnaies de l'Union économique belgo-luxembourgeoise n'ont pas été affectées par ces événements et leur position sur le marché des changes en sortira consolidée.

Toujours à la suite de cette réforme monétaire, et en conjonction avec des mesures analogues prises dans d'autres pays européens, le Conseil de l'Institut belgo-luxembourgeois du change avait décidé de compléter les facultés de conversion en monnaies étrangères des francs belges détenus par les étrangers résidant dans la zone dite « transférable ». Ces francs belges en comptes « transférables » qui pouvaient déjà être convertis en toutes monnaies européennes, peuvent désormais être également convertis en dollars sur le marché réglementé des changes, au même titre que les francs belges en comptes « convertibles ». De plus, les francs belges en comptes « transférables » peuvent dorénavant être virés à des comptes « convertibles ».

Ces deux catégories de comptes en francs belges sont donc pratiquement unifiés.

Les mesures d'exécution de cette décision sont entrées immédiatement en vigueur et sont publiées dans le « Moniteur » belge et le « Mémorial » du Grand-Duché de Luxembourg du 29 décembre 1958.

Ces mesures comporteront ultérieurement une adaptation de divers règlements de l'I.B.L.C.

Rien n'est modifié par la nouvelle décision au fonctionnement du marché libre des changes. Pour toutes les opérations qui peuvent être réglées par ce marché (frais de voyage, revenus, mouvements de capitaux), les résidents belges et luxembourgeois, de même que les étrangers, continuent à bénéficier de la pleine convertibilité du franc belge sans aucune limitation, telle qu'elle a été restaurée depuis plusieurs années. Le marché libre des changes demeure comme précédemment nettement séparé du marché réglementé.

A la suite de la réforme adoptée par différents pays dans leur réglementation des paiements, il a été mis fin à l'Union européenne de paiements et celle-ci est remplacée par l'accord

monétaire européen. Cet accord avait été élaboré et conclu en 1955 par les pays membres de l'O.E.C.E. pour entrer en vigueur le jour où serait adoptée la réforme précitée. Il maintient entre tous les pays membres de l'O.E.C.E. la coopération monétaire, sur laquelle est fondée la coopération économique et commerciale des membres de cette organisation.

Sur base de la valeur or du franc fixée par la loi du 12 avril 1957, la parité du franc belge par rapport au dollar des Etats-Unis reste, comme précédemment, de 50 francs belges pour un dollar. Les limites entre lesquelles s'établiront les cours journaliers du dollar des Etats-Unis sur le marché réglementé des changes dans l'U.E.B.L. ont été fixées à 0,75 % de part et d'autre de la parité, c'est-à-dire 49,625 et 50,375. Ces cours ont été notifiés à l'Organisation européenne de coopération économique et au Fonds monétaire international.

*

Les fonctions de rabbin de la Communauté israélite de Luxembourg étant devenues vacantes par suite de la démission de M. le Dr Charles Lehrmann, le Consistoire israélite, par une délibération prise en date du 4 juin 1958, avait nommé un nouveau titulaire en la personne de M. le Dr Emmanuel Bulz, de nationalité française, né le 6 mars 1917, à Vienne (Autriche), et qui était jusqu'alors rabbin à La Chaux-de-Fonds en Suisse.

L'installation solennelle du Dr Emmanuel Bulz a eu lieu le 19 décembre au cours d'une cérémonie à la Synagogue de Luxembourg en présence de M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Cultes, du Grand Rabbin de France M. le Dr Jacob Kaplan, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Toutefois, comme le nouveau titulaire ne possède pas la nationalité luxembourgeoise, il ne pourra être agréé par le Gouvernement et exercer les fonctions de rabbin qu'après qu'une loi spéciale lui aura accordé le bénéfice de l'exception prévue par l'article 11 de la Constitution luxembourgeoise.

Le Mois en Luxembourg (mois de novembre)

1^{er} novembre: Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Capitale déposent des couronnes de fleurs au Mausolée et à la Tombe des Victimes de la Résistance luxembourgeoise au Cimetière de Notre-Dame ainsi qu'au Cimetière militaire américain de Hamm.

2 novembre: LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Prince Charles Se rendent à Rome pour y assister aux fêtes du Couronnement de S.S. le Pape Jean XXIII.

3 novembre: Aux Galeries Wierschem à Luxembourg se clôturent l'exposition d'œuvres

d'artistes de « L'Atelier 9 » de Paris-Montmartre.

4 novembre: Dans la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal, M^e Paul Elvinger, ancien bâtonnier, fait une conférence sur l'Affaire Dreyfus.

6 novembre: A l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, remet au Colonel Kenneth R. Powell, Commandant de la Base U.S. de Spangdahlem, les insignes de la Croix d'Officier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a daigné conférer à cet officier américain.

L'Amicale des Concentrationnaires et Prisonniers Politiques luxembourgeois tient sa journée commémorative à Luxembourg.

7 novembre: La Loterie Nationale procède au tirage de la 11^e tranche 1959 dans les locaux des Caves Coopératives des Vignerons de Wellenstein.

A Luxembourg se réunit le Comité International pour la Journée Européenne des Ecoles sous la présidence du professeur Henri Brugmans, Recteur du Collège de l'Europe à Bruges, et en présence de M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale.

Le Groupe Alpin Luxembourgeois et la British-Luxembourg Society organisent à la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal une conférence faite par Mrs. Millicent MacArthur et le Dr Fritz Kolb sur le sujet « Mountaineering in the Himalayas ».

A la tribune des Amitiés Françaises au « Carrefour » à Luxembourg, M. Henri Guillemin parle de Flaubert et de son œuvre.

8 novembre: L'Amicale des Anciens de Tambow tient sa journée commémorative à Luxembourg.

9 novembre: En présence de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et de nombreuses personnalités de la vie publique, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, célèbre en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg une messe pontificale à l'occasion du Couronnement de S. S. le Pape Jean XXIII.

La Fédération des Patrons Bottiers fête son Patron, Saint-Crépin.

L'Administration communale de Mondercange inaugure le nouveau bâtiment d'écoles primaires.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty présentent « Napoléon Unique », de Paul Raynal.

L'Association des Cadres Fonctionnaires de l'Administration des P.T.T. commémore le 50^e anniversaire de sa fondation en présence de M. Pierre Werner, Ministre des P.T.T.

A Medernach, inauguration d'un mémorial dédié à la communauté israélite locale anéantie en déportation durant l'occupation nazie.

L'Amicale des Français d'Esch-sur-Alzette commémore le souvenir des héros de la première guerre mondiale au Monument aux Morts de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

10 novembre: En présence de M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, ainsi que de nombreuses personnalités, création de l'Institut d'Enseignement Technique en remplacement de l'Ecole d'Artisans de l'Etat et des Cours Techniques Supérieurs à Luxembourg-Limpertsberg.

Au Palais de Justice, dans le cadre des conférences organisées par la Conférence du Jeune Barreau, M. Pierre Pescatore, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, traite le sujet « La création d'un ordre juridique européen ».

11 novembre: La Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux guerres commémore l'armistice de la première guerre mondiale 1914-1918.

Sur invitation du Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg-Bonnevoie, M. le Dr Michel Lucius, géologue, parle au Casino Syndical des paysages du Luxembourg en relation avec la structure intime des terrains.

50 délégués des six pays de la C.E.C.A. se réunissent à Luxembourg au 2^e Congrès Européen des Ouvriers Mineurs, dont la séance inaugurale est honorée de la présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., et de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail du Gouvernement grand-ducal.

12 novembre: L'association « Amitiés Françaises » réunit ses membres en assemblée générale au Café de l'Ancre d'Or à Luxembourg.

13 novembre: L'Association luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique reprend le cycle de ses conférences. A la Chambre des Métiers, le Dr Michel Mosinger, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université d'Aix-Marseille, parle sur le thème « Radiations et Cancer ».

En la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert de gala sous la direction de son nouveau chef, M. Carl Melles.

Sur invitation de l'association « Les Amis de la Musique », l'Orchestre « Nordwestdeutsche Philharmonie » donne un concert symphonique au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg.

- 15 novembre: Au Musée de l'Etat à Luxembourg est inaugurée l'exposition « du Néo-impressionnisme à nos jours ».
- L'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales (ADUSEC) inaugure le cycle de ses conférences par une conférence faite par M. André Piettre, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Paris, sur le sujet « Comment bâtir une économie au service de l'homme ».
- En présence de M. le Député-Maire Jean Fohrmann, vernissage du Salon du Cercle Artistique Luxembourgeois à l'Hôtel de Ville de Dudelange.
- 16 novembre: Au Cercle Municipal de Luxembourg à Luxembourg du Cercle Amical de la C. E. C. A., est organisée une exposition d'œuvres de l'artiste peintre Solange Frégnac.
- 18 novembre: Sur invitation des Amitiés Françaises, M. Raymond Escholier fait au « Carrefour » à Luxembourg une conférence sur « Le grand écrivain Charles de Gaulle ».
- 19 novembre: La Cour de Justice Commune des Institutions Européennes (CECA, CEE et Euratom) se réunit pour sa première session après sa constitution du 7 octobre dernier.
- 20 novembre: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, en présence d'une nombreuse assistance dont M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, l'Alliance Catholique des Femmes Luxembourgeoises tient son assemblée générale annuelle.
- L'association « Les Amis de l'Histoire » invite à la conférence que fait M. Marcel Bourguignon, Conservateur des Archives à Arlon, sur le sujet « Métallurgistes luxembourgeois ».
- 21 novembre: A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society, en coopération avec le British Council, organise un récital de poésie anglaise fait par Mr. John Betjeman.
- En la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, la Municipalité, en collaboration avec la section locale des Amitiés Françaises et le Syndicat d'Initiative, organise une soirée théâtrale au cours de laquelle le Théâtre National de Belgique présente « La Cuisine des Anges », d'Albert Husson.
- 22 novembre: La Section luxembourgeoise de l'Association « Aide Internationale aux Personnes Déplacées » organise au profit de son œuvre un concert de gala donné au Palais de la F.I.L. par l'Orchestre de la U. S. Air Force Band in Europe.
- La Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL) tient sa Journée des Chefs à Schiffange.
- Aux Galeries Bradtké à Luxembourg, vernissage de l'exposition d'œuvres récentes de l'artiste peintre Lily Uden.
- Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le « Stadttheater Trier » présente l'opérette de Karl Zeller « Der Vogelhändler ».
- Au restaurant « Le Grand » à Luxembourg, le Cercle Colonial Luxembourgeois commémore le 34^e anniversaire de sa fondation.
- La Fédération des Patrons-Charrons fête sa Patronne, Sainte-Catherine.
- 23 novembre: La Conférence Saint-Luc tient son assemblée générale annuelle en la grande salle du « Carrefour ».
- L'Université Populaire Catholique invite à la conférence que fait au « Carrefour » M. le Chanoine Dr Karl Geschwind, de Bâle, sur le sujet « L'Apôtre Jean à Ephèse ».
- Le Syndicat de la Mode fête sa Patronne, Sainte-Catherine, à Dudelange.
- De nombreuses sociétés de musique et de chant du pays fêtent leur Patronne, Sainte-Cécile.
- 24 novembre: Aux grandes orgues de l'église paroissiale de Luxembourg-Limpertsberg, M. Edouard Souberbielle, professeur d'orgue à l'Ecole César Franck de Paris, donne un « Récital J.-S. Bach ».
- L'Office National du Tourisme tient son assemblée générale annuelle à Steinfurt.
- 25 novembre: L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC) - Section des Gradués - tient son assemblée générale au « Carrefour » à Luxembourg.
- Dans le cadre des conférences « Exploration du Monde », M. Paul-Claude Viguier fait à la tribune des Amitiés Françaises à Esch-sur-Alzette, salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat, une conférence sur « Vivante et passionnante Espagne ».
- En présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, les religieuses garde-malades tiennent des journées d'études à Luxembourg.
- 26 novembre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, première de la pièce « De Sche'fermisch », de Norbert Weber, musique de Norbert Hoffmann.
- 27 novembre: Au Musée de l'Etat à Luxembourg se réunit le jury du concours d'affiches pour 1959 de la Loterie Nationale. Le premier prix est décerné à l'artiste Charles Kohl, de Rodange.
- 28 novembre: Fête du « Thanksgiving Day » avec dîner à l'Hôtel Brasseur et concert à l'auditorium de Radio-Luxembourg organisés comme de tradition par l'American-Luxembourg Society.

A l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette, vernissage du Salon d'Automne du Cercle Artistique Luxembourgeois.

29 novembre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Productions Georges Herbert présentent «Romanoff et Juliette», comédie de Peter Ustinov.

A l'Hôtel des P.T.T. à Luxembourg est inauguré un central télex automatique.

30 novembre: A l'occasion des funérailles de M. Gueorgui Damianov, Président du Praesidium de l'Assemblée Nationale de la République Populaire de Bulgarie, le drapeau est mis en

berne au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg.

Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise organise son traditionnel Bazar de Charité.

Au Casino Syndical de Luxembourg-Bonnevoie, la Fédération des Sociétés Philatéliques du Luxembourg (FSPL) organise sa «17^e Journée Nationale du Timbre-Poste».

Les ouvriers des usines métallurgiques du Grand-Duché fêtent leur Patron, Saint-Eloi, et la Fédération des Patrons-Forgerons-Serruriers convoque ses membres pour cette journée de fête à Larochette.

Le Mois en Luxembourg (mois de décembre)

1^{er} décembre: Au «Carrefour» à Luxembourg, la British-Luxembourg Society organise une soirée de films anglais. Le bénéfice net de la manifestation est destiné à l'Association pour la Construction d'une Clinique pour Enfants «Fondation Prince Jean-Princesse Joséphine-Charlotte».

A la Chambre des Artisans à Luxembourg, M. W. Hegmann, ingénieur en chef, de Dusseldorf, fait une conférence sur le sujet »Neuzeitliche Verwendung von Aluminium in der Technik und im Baufach».

Les Amitiés Françaises organisent à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence faite par M. Albert du Crocq sur le sujet «Comment la Science transformera notre vie».

2 décembre: L'ensemble «Komödie» de Bâle (Suisse) donne au Théâtre Municipal «Hänsel und Gretel» en matinée et en soirée le drame d'Auguste Strindberg «Der Vater».

3 décembre: Le Secrétariat Général de l'Ecole Supérieure du Travail annonce le début de nouveaux cours qui se tiendront à Differdange.

L'Administration des P.T.T. émet, dans le cycle des émissions aux armoiries cantonales, les timbres-poste de bienfaisance Caritas 1958.

4 décembre: Les délégués des organisations pharmaceutiques des six pays du Marché Commun tiennent à Luxembourg, au Cercle Municipal, une séance de travail en vue de constituer une Association des Pharmaciens du Marché Commun. L'organisation locale à Luxembourg incombe au Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois.

Les Ecoles de Danse Zapalowska et Mackel offrent une matinée de ballets aux orphelins de la Ville de Luxembourg.

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, M. Tony Wehenkel, ingénieur E.C.P., fait à la tribune du Centre Culturel et d'Education Populaire une conférence sur «Le problème de l'alimentation du Grand-Duché en énergie».

Le personnel des minières du Grand-Duché fête sa Patronne, Sainte-Barbe.

5 décembre: L'association «Les Amis de l'Autriche» organise au Théâtre Municipal de Luxembourg un concert de gala comprenant des œuvres de musique autrichienne.

6 décembre: «Journée d'Amitié Policière franco-belgo-luxembourgeoise» organisée au Palais de la F.I.L. par l'Association Sportive de la Police de la Ville de Luxembourg.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty présentent «Liberté provisoire», de Michel Duran.

La Section de Dudelange des Amitiés Françaises tient son assemblée générale au Casino des ARBED.

7 décembre: A la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. l'Abbé Edouard Froidure fait une conférence sur «L'éducation du sentiment».

L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Agricole de l'Etat d'Ettelbruck tient ses assises annuelles en la salle des fêtes de l'établissement scolaire à Ettelbruck.

8 décembre: Continuant le cycle de son organisation «Semaines Artistiques Viennoises», l'association «Les Amis de l'Autriche» présente au Théâtre Municipal l'ensemble du «Wiener Burgtheater» qui donne «Candida», pièce de G. B. Shaw.

A Luxembourg se tient le congrès de la Fédération Internationale des Producteurs de

Jus de Fruits, association qui groupe 17 nations.

- 9 décembre: A Differdange, en la grande salle de la Maison Syndicale, tirage de la 12^e tranche 1958 de la Loterie Nationale.

La Société Luxembourgeoise pour le Développement de la Production, du Transport et de la Consommation de l'Energie (Pro-Energie) invite à la conférence que fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg M. François Vinck, Directeur général au Ministère Belge des Affaires Economiques, Directeur de la Division du Marché de la Haute Autorité de la C.E.C.A., sur le sujet «L'avenir du charbon et la concurrence énergétique dans la Communauté».

Sur invitation de l'association «Les Amis de la Grèce», M. le Professeur André Grappe fait en la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal une conférence intitulée «De Socrate à Jésus».

- 10 décembre: L'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies commémore le 10^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par l'assemblée générale des Nations Unies.

- 11 décembre: Au «Carrefour» à Esch-sur-Alzette, sur invitation du Cercle de Pédagogie Catholique, M. Nicolas Margue, ancien Ministre et Membre des Assemblées Européennes, fait une conférence sur «Le devenir de l'Europe».

- 12 décembre: Sur invitation de l'association «Les Amis de l'Histoire», M. E. P. Fouss, Conservateur-Directeur du Musée Gaumais de Virton, fait une conférence sur les récentes fouilles entreprises à Montauban-sous-Buzenol qui ont permis de mettre à jour un ensemble représentant un refuge fortifié d'avant l'époque romaine.

- 13 décembre: L'Ecurie Luxembourg organise l'épreuve automobile «Tour de Luxembourg». Il s'agit d'une course de régularité sur 500 km comptant pour l'attribution du «Volant Sportif».

L'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique (ALUPA) invite à la conférence que fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Charles Dehon, ingénieur, de Bruxelles, sur le sujet «Production de chaleur industrielle par les réacteurs».

L'Entente des Syndicats d'Initiative et de Tourisme de la Moselle luxembourgeoise se réunit en assemblée générale à Wormeldange.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Georges Herbert présentent «La Pre-tentaine», de Jacques Deval.

- 14 décembre: En présence de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

ainsi que de nombreuses personnalités de l'enseignement et de l'artisanat, les membres de la Commission Interministérielle de la Formation Professionnelle procèdent à la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette à la remise des diplômes et primes de Promotion du Travail aux meilleurs jeunes compagnons et apprentis.

La Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 tient son assemblée générale ordinaire à Luxembourg.

La Fédération des Patrons-Coiffeurs fête son Patron, Saint-Louis.

- 15 décembre: Le Canoë-Club de Luxembourg et les «Amis de l'Autriche» organisent au «Carrefour» à Luxembourg une soirée de films sur les sports d'hiver en Autriche.

- 16 décembre: Les Spectacles Jacques Vielle présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg «Les Dix Petits Nègres», pièce policière d'Agatha Christie.

- 17 décembre: En la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, l'Orchestre de l'Ecole de Musique Municipale donne un concert symphonique.

- 18 décembre: Au Palais de la F.I.L., la chanssonnière Edith Piaf et son ensemble Productions Jacques Hélian et Pathé Marconi donnent un récital de chansons et de musique moderne française.

- 19 décembre: En présence de M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre des Cultes, et du Grand Rabbín de France, M. Jacob Kaplan, installation au temple israélite du nouveau rabbin, M. le Dr Emmanuel Bulz.

Dans la salle du «Carrefour» à Luxembourg, M. André Cruiziat fait une conférence sur la structure et l'avenir des pays sous-développés.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Jeunesses Musicales organisent un concert symphonique donné par le grand orchestre de Radio-Luxembourg avec le concours de la Chorale Mixte du Conservatoire Municipal de Luxembourg.

- 20 décembre: Mise en marche de la ligne de chemin de fer électrifiée Luxembourg-Berchem-(E)trange-Wasserbillig.

Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg «Ouragan sur le Caine», pièce de Herman Wouk.

Le Commandement de l'Aéroport de Luxembourg communique son horaire d'hiver des lignes aériennes régulières. Il en résulte qu'il y a 25 arrivées et départs par semaine à l'aéroport et les sociétés de navigation sont la SABENA, la KLM et Eagle Airways.

21 décembre: Afin de donner plus de relief à leurs revendications syndicales vis-à-vis du Patronat, les ouvriers mineurs et métallurgistes du Grand-Duché organisent à Luxembourg-Ville une marche de démonstration.

Les Jeunesses Musicales d'Echternach organisent en la salle des fêtes du Lycée classique un récital de piano donné par la virtuose Maria-Mercedes Luna.

23 décembre: En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg est célébré un service religieux à la mémoire de feu le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Pierre Dupong, décédé inopinément il y a cinq ans, le 23 décembre 1953.

24 décembre: Suivant les estimations de l'Office de la Statistique Générale, 315.000 personnes habitent le Grand-Duché de Luxembourg en cette fin de l'année 1958. 37.000 (12 %) en sont des étrangers et sur 46.410 ouvriers de l'industrie lourde et moyenne, 14.377 (32 %) sont des étrangers.

26 décembre: Le jour de la Saint-Etienne, l'Action Catholique Masculine Luxembourgeoise

tient sa réunion annuelle au « Carrefour » à Luxembourg. Le Ministre honoraire de la Justice et des Cultes de Rhénanie-Palatinat, M. le Professeur Dr A. Süsterhenn prononce le discours de circonstance.

29 décembre: L'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois (UNEL) invite les délégués des cercles universitaires à différentes réunions dont celle du Conseil et le Congrès annuel.

La Fédération des Instituteurs Réunis convoque ses membres à un congrès extraordinaire qui se tient à l'Athénée grand-ducal à Luxembourg.

30 décembre: A l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du professeur Eugène Wolff, ses amis et anciens élèves se réunissent au Cimetière de Notre-Dame pour déposer des fleurs au monument funéraire.

31 décembre: A la veille du Nouvel An, M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononce une allocution sur les antennes de Radio-Luxembourg.

